



**APPEL A PROJETS ECONOMIE SOLIDAIRE
AUX PAYS ET PARCS NATURELS REGIONAUX**

DOSSIER DE CANDIDATURE

*Conditions d'éligibilités générales
et particulières à chaque orientation*

"Des projets pour tout le territoire"

Parce que l'emploi est la première préoccupation de nos concitoyens, parce que c'est aussi un facteur d'exclusion majeur, la Région Midi-Pyrénées a souhaité intervenir en faveur de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre de ses compétences et de ses priorités : l'emploi, la formation, l'action économique et l'aménagement du territoire. Notre intervention s'est essentiellement portée sur des territoires urbains, il convient maintenant de l'étendre à l'ensemble du territoire.

Nous avons décidé d'amplifier notre effort afin de rééquilibrer notre intervention et d'irriguer davantage le territoire régional via un appel à projets, en direction des Pays et Parcs Naturels Régionaux.

Il s'agit de favoriser le développement local et de contribuer à la création d'emplois de qualité.

Ce nouveau dispositif prolonge les actions de solidarité que nous menons en faveur de la création d'entreprises par les personnes en difficulté et l'insertion par l'activité économique.

Mais, au-delà de ces objectifs, il s'agit aussi de soutenir les acteurs solidaires capables, sur les territoires, de répondre aux besoins non pourvus par les activités économiques traditionnelles.

Cet appel à projets traduit une réelle volonté politique de l'équipe régionale d'intervenir dans ce domaine en s'appuyant sur la richesse que constituent les femmes et les hommes qui participent à la vie des territoires.


Martin MALVY
*Ancien ministre
Président de la Région Midi-Pyrénées*



DOSSIER DE CANDIDATURE

*Conditions d'éligibilités générales
et particulières à chaque orientation*

Doit être retourné accompagné d'un courrier du maître d'ouvrage sollicitant une demande de subvention à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président
Conseil Régional Midi-Pyrénées
22, boulevard du Maréchal-Juin
31406 Toulouse Cedex 9**

PIECES A JOINDRE :

- Délibération du maître d'ouvrage titulaire du Contrat de Pays ou Parc Naturel Régional sollicitant le concours financier de la Région
- Statut des organes consultatifs (le cas échéant)

CONDITIONS DE DEPOT DE LA CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être élaboré en partenariat entre la personne morale titulaire du contrat de Pays ou Parc Naturel Régional et le Conseil de Développement (ou, pour les Parcs Naturels Régionaux, l'organe consultatif) s'il existe.

Le dossier devra être déposé par le maître d'ouvrage (personne morale titulaire du contrat de Pays ou Parc Naturel Régional, association, société coopérative) après visa des partenaires.

La Région Midi-Pyrénées soutient l'économie solidaire depuis 2001.

L'essentiel des acteurs étant implanté en milieu urbain, elle a soutenu de nombreux projets inscrits dans la Politique de la Ville. Afin de favoriser un développement territorial équilibré, la Région met donc en oeuvre un nouveau dispositif en direction des Pays et Parcs Naturels Régionaux (PNR). Un partenariat est proposé, permettant aux territoires ruraux d'engager des démarches innovantes, par de l'aide à l'ingénierie et de l'aide au démarrage de nouvelles activités dans le domaine de l'économie solidaire. Les territoires pourront faire acte de candidature sur une des orientations indiquées.

QUATRE ORIENTATIONS SONT PROPOSEES

1. DEVELOPPER LES SERVICES DE PROXIMITE :

Identification des besoins locaux de services à la personne et services collectifs, et élaboration de réponses collectives associant les usagers.

2. CIRCUITS COURTS DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR (AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE) :

Identification des potentiels et offres à valoriser, élaboration de circuits courts inscrits dans une démarche de développement durable.

3. SOLIDARITE NORD-SUD :

Programme d'échanges équitables entre acteurs des Pays et PNR et territoires ruraux du Sud.

4. RENDRE LISIBLE ET VISIBLE L'ECONOMIE SOLIDAIRE :

Recensement, constitution de réseaux territoriaux de l'économie solidaire, actions de communication visant à sensibiliser les habitants et acteurs du territoire.

CADRE D'INTERVENTION REGIONAL

Le soutien de la Région portera sur :

Dans un premier temps, une aide à l'ingénierie et à l'innovation permettant à chaque territoire

d'identifier, sur la thématique choisie :

- l'état des lieux (carences, activités complémentaires déjà existantes...)
- les projets à élaborer
- leurs conditions de réalisation
- les emplois à créer.

Les frais d'animation et de communication nécessaires à la mobilisation des acteurs concernés, ainsi que l'accompagnement externe éventuel, seront éligibles à cette aide.

Le taux maximal d'aide régionale sera de 70 % plafonné à 23 000 € (une seule année par maître d'ouvrage).

Le versement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 40 % après signature de la convention de partenariat, sur production d'une attestation de commencement d'activité et sur justification des dépenses au moins à hauteur du paiement demandé
- et 60 % sur production d'une attestation d'achèvement du programme subventionné et d'un rapport d'activité accompagnés d'une justification des dépenses engagées (et du bilan financier de l'opération).

Dans un second temps, une aide à l'expérimentation (deux années maximum).

En fonction des résultats obtenus et du respect des critères tels que précisés, un soutien supplémentaire pourra être octroyé permettant aux territoires de mettre en oeuvre une phase expérimentale (frais d'investissements, frais de fonctionnement : salaires, locations immobilières, déplacements, frais de communication et d'évaluation).

L'aide Régionale pourra atteindre :

- 50 % des coûts la première année d'expérimentation, plafonnée à 23 000 € par maître d'ouvrage
- 30 % la seconde année d'expérimentation, plafonnée à 23 000 € par maître d'ouvrage.

Le versement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 30% après signature de la convention de partenariat, sur production d'une attestation de commencement d'activité et sur justification des dépenses au moins à hauteur du paiement demandé
- 30 % effectué sur présentation du rapport intermédiaire des actions et des justificatifs attestant de l'utilisation des fonds régionaux à hauteur de l'acompte demandé
- et 40 % sur production d'une attestation d'achèvement du programme subventionné et d'un rapport d'activité accompagnés d'une justification des dépenses engagées et du bilan financier de l'opération.

Le partenariat avec la Région fera l'objet d'une convention.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE GENERALES

Les projets devront relever spécifiquement de l'économie solidaire : Initiatives citoyennes respectueuses des usagers (en particulier les plus en difficulté) et salariés et de l'environnement.

Ils mettront en oeuvre une gestion démocratique et concertée, et veilleront à la rentabilité économique et sociale de l'activité.

CONDITIONS TRANSVERSALES D'ELIGIBILITE

Pour la mise en oeuvre de la démarche d'ingénierie et d'expérimentation :

Démarche participative (association en amont et au long du dispositif, des futurs usagers et partenaires potentiels)

Evaluation qualitative et quantitative continue dès le démarrage de la phase d'ingénierie

Pour les futures activités susceptibles d'être mises en oeuvre :

Formes juridiques des nouvelles activités créées

Dans un souci de cohérence avec les principes de l'économie sociale et solidaire, **les services élaborés devront prioritairement être créés sous une forme juridique de l'économie sociale (garantissant une gestion démocratique, des décisions prises selon le principe "une personne = une voix", la primauté de la personne humaine sur le capital, non-profit individuel) : coopératives, Sociétés Coopératives Ouvrière de Production (SCOP), Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), associations et groupements d'employeurs.**

Emplois créés

Les emplois susceptibles d'être créés devront être de qualité (contrats non précaires et prévoyant la professionnalisation du salarié), en valorisant :

- l'évolution de carrière
- le tutorat
- le positionnement dans un organigramme
- la qualité des conditions de travail
- la formation qualifiante (le cas échéant)
- la Validation des Acquis et de l'Expérience
- les dispositifs de gestion des ressources humaines

Plan de financement des nouvelles activités créées

Le plan de financement du projet devra (le cas échéant) intégrer les financements solidaires recherchés. A cet effet une présentation des outils financiers solidaires disponibles en Midi-Pyrénées devra être organisée (selon les modalités choisies par le territoire, à condition qu'elle soit organisée pendant la phase d'ingénierie).

CONDITIONS PARTICULIERES A CHAQUE ORIENTATION

1. SERVICES DE PROXIMITE

Les besoins en services de proximité sont régulièrement identifiés comme relevant d'un secteur potentiellement créateur d'emplois. L'économie solidaire y trouve son principal domaine d'intervention et d'innovation.

A la différence des emplois de services aux particuliers (économie domestique), les services de proximité mis en oeuvre dans le cadre de l'économie solidaire doivent élaborer des services de manière collective prenant en compte les besoins relevant de l'intérêt général (utilité sociale ou "sociétale") ainsi que l'articulation des rythmes de vie.

L'appel à projets sur les services de proximité concerne l'ensemble des services manquant sur le territoire :

- Services à la personne (au domicile et hors domicile, mais élaborés dans un cadre collectif) : enfance, jeunesse, personnes handicapées, soutien scolaire, petits travaux, entretien des jardins, aide à la mobilité, lutte contre l'isolement, maintenance d'ordinateurs familiaux...
- Services collectifs : médiation, liens intergénérationnels, jardins collectifs, gestion de services liés à l'habitat, accès au logement (innovation en matière d'habitat adapté aux nouvelles populations, aux saisonniers, éco construction...).

Certains domaines (enfance et personnes âgées notamment) relevant des compétences des Conseils Généraux, la complémentarité avec les services soutenus par le Conseil Général, sera expressément indiquée pour toute candidature sur la thématique "Services de proximité".

La complémentarité entre les prestataires (publics et privés) préexistants dans le territoire devra être précisée, afin d'éviter tout risque de concurrence.

L'association, dès l'amont du projet des futurs "usagers" ou "clients" des services sera recherchée (construction conjointe de l'offre et la demande, participation à la mise en oeuvre des services...) par l'organisation de débats, groupes de travail...

Les conditions de travail des futurs salariés devront être précisées afin d'éviter la création d'emplois précaires et de garantir une sécurisation réelle des trajectoires professionnelles des futurs salariés : veiller à proposer d'une part des emplois à temps complets, en prenant en compte les temps de "lien social" qui ne sont pas facturés aux clients et de transports entre plusieurs employeurs, les moyens de transports domicile - travail et, d'autre part, un plan de professionnalisation.

2. CIRCUITS COURTS DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR (AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE)

Seront éligibles les projets collectifs intégrant l'ensemble des acteurs du territoire et visant à la mise en place d'activités collectives stables assurant à la fois des garanties vis à vis du consommateur (origine, mode de production respectueux de l'environnement, techniques économes, garantie des apports...) que du producteur (régularité des commandes, transparence des prix...).

Il s'agira d'une démarche de recherche et d'innovation émergente du territoire.

Les territoires candidats devront indiquer dans leur dossier de présentation, les projets déjà en cours, en quoi ce projet relève de l'économie solidaire, indiquer les formes d'engagements mutuels entre producteurs et consommateurs en fonction des modes d'organisation qui seront mis en oeuvre (SCOP, SCIC, etc.).

3. ECHANGES NORD SUD

Programme d'échange équitable entre acteurs des Pays / Parcs Naturels Régionaux et territoires de pays du Sud.

Il s'agira de sensibiliser les consommateurs et collectivités des Pays et Parcs Naturels Régionaux candidats et d'accompagner les projets de partenariat avec des territoires ruraux de pays du Sud.

Soit, et à titre d'exemple :

- Commerce équitable (garantie donnée aux coopératives d'artisans de bénéficier d'un prix juste pour leur travail afin de leur permettre de mieux répondre à leurs besoins fondamentaux-santé, éducation, logement- et d'investir dans le développement de leur communauté) : projets de développement de filières entre Pays / Parcs Naturels Régionaux de Midi-Pyrénées et territoires ruraux du Sud. La démarche devra être soutenue par un organisme de labellisation du commerce équitable.

- Tourisme solidaire : soutien à l'organisation de séjours participant au développement local, par la gestion locale des hébergements et activités et de l'affectation des bénéfices (aide à l'organisation, actions de formation, promotion...).

4. RENDRE LISIBLE ET VISIBLE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le principal frein au développement de l'économie solidaire relève de son manque de lisibilité et de visibilité. Cette carence se vérifie tant au niveau national qu'européen. Rendre visible l'économie solidaire est pourtant la condition nécessaire pour que les citoyens, consommateurs, investisseurs et partenaires publics s'y impliquent. C'est pourquoi la structuration territoriale de proximité semble la première échelle à privilégier.

Cette démarche portera sur l'évaluation du poids économique et sociétal de l'économie solidaire dans le territoire et sur la mobilisation des acteurs. Elle devra notamment déboucher sur la constitution de réseaux territoriaux de l'économie solidaire et des actions de communication visant à sensibiliser les habitants et acteurs du territoire.

1. IDENTIFICATION DES CANDIDATS

☐ IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE MAITRE D'OUVRAGE DE L'EXPERIMENTATION

Nom du (de la) Président(e) / Gérant(e).....

Dénomination de la structure.....

Forme juridique.....

Nom de la personne contact pour le dossier.....

Adresse.....

Code postal Commune

Téléphone Télécopie.....

Adresse Mail.....

Signature du (de la) Président(e) / Gérant (e).....

.....

.....

Indiquez s'il s'agit-il d'une :

- nouvelle structure créée spécifiquement pour la mise en œuvre de la nouvelle activité OUI NON

- mutualisation de différentes structures déjà existantes OUI NON

- structure déjà existante OUI NON

Dans ce cas, décrivez ses activités, marchés, et ressources internes

- Joindre les statuts, le compte de résultat et le bilan de la structure maître d'ouvrage

**☐ IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE TITULAIRE DU CONTRAT DE PAYS
OU PNR AYANT REALISE LA PHASE D'INGENIERIE**

Nom du (de la) Président(e).....

Nom de la personne contact pour le dossier.....

Adresse.....

Code postal Commune

Téléphone Télécopie.....

Adresse Mail.....

Signature du (de la) Président(e).....

.....

.....

Indiquez les **partenariats envisagés avec la structure maître d'œuvre du Contrat
de Pays ou PNR** :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. INDIQUEZ L'ORIENTATION QUI AVAIT ETE RETENUE POUR LA PHASE D'INGENIERIE (cochez la case correspondante)

1 DEVELOPPER LES SERVICES DE PROXIMITE : Identification des besoins locaux de services à la personne et services collectifs, et élaboration de réponses collectives associant les usagers.

2 CIRCUITS COURTS DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR (AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE) : Identification des potentiels et offres à valoriser, élaboration de circuits courts inscrits dans une démarche de développement durable.

3 SOLIDARITE NORD-SUD : Programme d'échanges équitables entre acteurs des Pays et PNR et territoires du sud.

4 RENDRE LISIBLE ET VISIBLE L'ECONOMIE SOLIDAIRE : Recensement, constitution de réseaux territoriaux de l'économie solidaire, actions de communication visant à sensibiliser les habitants et acteurs du territoire.

Précisez, dans cette orientation, le sujet qui a été traité :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. INDIQUEZ LES RESULTATS DE LA PHASE D'INGENIERIE

3-1 Indiquez en quelques lignes les besoins recensés

.....
.....
.....
.....

3-2 Précisez de quelle manière sont concernés les hommes et les femmes par ces besoins : analyse "sexuée" (ou dite "par genre")

.....
.....
.....
.....

3.3 Les grandes étapes de la phase d'ingénierie

Echéances	Types d'actions mises en oeuvre	

3-4 Précisez quel a été le rôle de(s) prestataires extérieurs éventuels

.....
.....
.....
.....
.....

3-5 Indiquez dans quelle mesure la démarche participative a influé sur la définition des activités, expliquez en particulier le rôle des éventuels usagers et usagères :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3-6 Indiquez en quoi cette ingénierie a porté sur de l'économie solidaire :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. INDIQUEZ LES RESULTATS DE LA 1ere ANNEE de la PHASE D'EXPERIMENTATION

4-1 Nature du projet (Indiquez en quoi l'expérimentation concerne le champ de l'économie solidaire)

.....
.....
.....
.....
.....

4-2 Résultats économiques (résultats de l'exercice , bilan commercial, structures de financement, écarts par rapport au prévisionnel et analyse)

.....
.....

.....
.....
.....

4.3 Les grandes étapes de la phase d'expérimentation (année 1)

Echéances	Types d'actions mises en oeuvre	

4-4 Précisez quel a été le rôle de(s) prestataires extérieurs éventuels

.....
.....

4-5 Indiquez dans quelle mesure la démarche participative a influé sur la définition des activités, expliquez en particulier le rôle des éventuels usagers et usagères :

.....
.....
.....

4.6 Indiquez les partenariats éventuels mis en place

.....
.....
.....

4.7 Indiquez quel a été l'impact du projet sur le territoire (sur un plan économique, social, environnemental)

.....
.....
.....

4.8 Actions de communication effectuées

.....
.....
.....

4.9 Décrivez le dispositif de gestion des ressources humaines mis en place pour pérenniser les emplois créés ou consolidés

.....
.....
.....

5. LE PROJET PRESENTE AU TITRE DE L'EXPERIMENTATION (en année 2)

5-1 Décrivez les nouvelles activités que vous souhaitez de mettre en œuvre

.....
.....
.....
.....
.....

5-2 Date prévue de démarrage

.....
.....

5-3 Indiquez la **complémentarité avec les activités** (privées et publics, le cas échéant) **déjà existantes sur le territoire** :

.....
.....
.....
.....

5-4 Indiquez le **public** ciblé :

.....
.....
.....
.....

5-5 Indiquez les **partenariats envisagés avec les usagers** (démarche participative)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5-6 Indiquez les **conditions matérielles** envisagées pour la mise en œuvre de cette nouvelle activité (locaux, équipements informatiques, outils...) :

.....
.....
.....
.....
.....

5-7 Les actions de **communication** à mettre en oeuvre

.....
.....
.....
.....
.....

5-8 Envisagez-vous de bénéficier d'un dispositif de suivi, conseil, parrainage de

votre structure ? Si oui, avec quel organisme ?

.....
.....
.....

5-9 Indiquez les conditions de salariat envisagées :

5-9-1 Nombre, type de contrats, durée de travail et qualité des emplois à créer

.....
.....
.....

5-9- 2 S'il s'agit d'une mutualisation d'emplois, expliquez les mises en œuvre (répartition du temps de travail et de la prise en charge du salaire...)

.....
.....
.....

5-9-3 Dispositifs de Gestion des Ressources Humaines prévus

.....
.....
.....

5-9-4 Organisation et conditions de travail

.....
.....
.....

5-9-5 Conditions de professionnalisation (évolution de carrière, tutorat, positionnement dans l'organigramme, formation (qualifiante, le cas échéant), Validation des Acquis et de l'Expérience (le cas échéant),

.....
.....
.....
.....
.....

5.10 Indiquez le **plan de financement de** l'activité (avec, le cas échéant, les outils financiers solidaires mobilisés)

ANNEE 1 (rappel)

CHARGES			RECETTES		
Investissements					
Type	Coûts		Provenance	Montants	%
TOTAL			TOTAL		
Fonctionnement					
TOTAL			TOTAL		

ANNEE 2

CHARGES			RECETTES		
Investissements					
Type	Coûts		Provenance	Montants	%
TOTAL			TOTAL		
Fonctionnement					
TOTAL			TOTAL		

5-11 Indiquez le **dispositif d'évaluation** quantitatif et qualitatif que vous comptez mettre en œuvre :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5-12 Cet Appel à projets relève de l'économie solidaire. Indiquez en quoi cette activité contribue à :

- Développer l'économie solidaire

.....
.....
.....
.....
.....

- Promouvoir l'économie solidaire

.....
.....
.....

A NOTER

Pièces à joindre :

- statuts, plan de financement, compte d'exploitation prévisionnel,
- (pour les SCOP-sarl et SCIC-sarl) immatriculation, liste des souscriptions, extrait Kbis
- (pour les SCIC-sarl) liste des catégories de collègues et leurs membres, agrément préfectoral, montant et répartition du capital par catégories d'associés
- (pour les structures pré-existantes) attestation de paiement et de déclaration des cotisations sociales délivrée par l'URSSAF

Pour vous accompagner, les services et les partenaires de la Région Midi-Pyrénées sont à votre disposition :

GESTION DU DISPOSITIF "APPEL A PROJETS ECONOMIE SOLIDAIRE AUX PAYS ET PARCS NATURELS REGIONAUX"

Conseil Régional Midi-Pyrénées
*Direction de l'Environnement et du Développement Durable
Bureau Economie et Cohésion Sociale*

22, boulevard du Maréchal-Juin
31406 TOULOUSE Cedex 9
Tél : 05.61.39.66.26
Fax : 05.61.39.66.41
Adresse mail : bruno.calvet@cr-mip.fr

Et sur le site de la Région : **www.midipyrenees.fr**